

INFOS EN BREF N° 50

Décembre 2018

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"

Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ce 50^{ème} numéro d'"Infos en Bref" clôture l'année 2018, et vous présente les informations suivantes :

- 1. Le ramassage des ordures ménagères les mercredi 26 décembre 2018 et 02 janvier 2019,
- 2. La prochaine pose des compteurs LINKY,
- 3. L'ouverture de la maison de santé de CHABLIS,
- 4. Les vœux du Maire,
- 5. Les modifications de fréquences de la TNT,
- 6. La prochaine pose d'une caméra de surveillance sur la structure,
- 7. L'acquisition d'un défibrillateur.
- 1 Comme évoqué dans l'Infos en Bref n° 47, nous vous rappelons que le ramassage des ordures ménagères s'effectuera le <u>mercredi 26 décembre 2018</u> en lieu et place du mardi 25, jour de Noël. En conséquence, les habitants sont priés de sortir leurs poubelles le <u>mardi soir</u> et non le lundi soir comme habituellement. Il en sera de même la semaine suivante : collecte le <u>mercredi 02 janvier 2019</u>, donc sortir les poubelles le mardi soir.
- 2 ENEDIS vient de nous informer du prochain déploiement du compteur LINKY sur notre commune et ce dans les prochaines semaines. Un "mail" nous parviendra et nous donnera davantage de précisions, quant aux dates de ce déploiement.

Nous vous précisons que l'agent chargé de changer les compteurs est équipé d'une carte de l'entreprise de pose qui devra être la même que celle mentionnée dans le "mail" que nous recevrons prochainement et que nous vous indiquerons par un "Infos en Bref spécial". Pour éviter toute possibilité de fraude, <u>exigez de voir</u> cette carte.

- 3 Comme la presse s'en est fait l'écho, la maison de santé de CHABLIS a ouvert ses portes le lundi 17 décembre 2018. Elle intègre :
 - Les 3 médecins chablisiens,
 - Le cabinet d'infirmières composé a priori, de 3 professionnelles,
 - Un kinésithérapeute,
 - Un cabinet d'ostéopathie,
 - Un cabinet paramédical composé d'une diététicienne, d'une sage-femme et d'une psychologue (à temps partiel),
 - Un cabinet pour l'association d'aide à domicile ATOME.

Cette situation est capable d'évolution en fonction des opportunités des uns et des autres.

- 4 Le <u>samedi 05 janvier 2019 à 19 heures</u>, se dérouleront les traditionnels vœux du Maire et de ses conseillers où seront notamment évoqués le bilan de l'année écoulée et les perspectives à court terme. Votre présence, au-delà du plaisir de vous rencontrer exprime tout l'intérêt que vous portez à nos réalisations en nous confortant dans notre démarche que l'on espère qualitative.
- 5 le 29 janvier 2019 notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT et auront un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par <u>l'antenne râteau</u>. En principe les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception. Si des problèmes de réception persistent, vérifier les informations sur <u>recevoirlatnt.fr</u> ou appeler le <u>0 970 818 818</u> (du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures).
- 6 La structure étant désormais accessible à tous, hors <u>jours et heures de scolarité</u>, il est constaté de plus en plus fréquemment des formes d'incivisme. En conséquence pour mettre fin à ces agissements, en 2019, sera installé un système de vidéosurveillance fonctionnant bien évidemment en dehors des heures du périscolaire et des cours, <u>soit donc le mercredi</u>, <u>le soir après 18 heures 30 et le week-end</u>. Afin de protéger "le droit à l'image", il va de soi que cette caméra ne fonctionnera pas quand les élèves seront présents. Ce coût est estimé entre 3 000 et 3 500 euros TTC.
- 7 La 3CVT, conformément à l'avis favorable des communes la composant, procèdera très prochainement à l'acquisition de défibrillateurs pour les communes volontaires (dont CHICHEE).

Ainsi un défibrillateur extérieur (avec armoire) sera installé sur un mur de la mairie par l'entreprise DEFIBRIL laquelle dispose des seuls appareils déjà agréés par la norme européenne obligatoire dès 2020. Une formation d'utilisation sera programmée à réception de cet appareil. Coût estimé : 1 656 euros TTC + frais de formation 180 euros et contrat annuel de maintenance notamment 312 euros TTC.

Les Adjoints, Les Conseillers Municipaux.

